



## Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2023-2024

**Année universitaire :** 2023-2024

**Composante :** Médecine

**Statut de la formation :** ouverte

### Formation

#### **Intitulé de la formation : Arthroscopie**

Type de formation : Diplôme d'université (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Nancy 1, Strasbourg1, Paris VII, Paris ouest, Bordeaux, Caen, Lyon 1, Nice, Brest, Aix-Marseille, Clermont Ferrand, Lille, Montpellier, Nantes, Paris V, Rennes, Toulouse

Responsable pédagogique : Dr. Clément HORTEUR

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue	5/universités	
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## **Article 1 : Définition et objectifs de la formation**

Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant la réalisation d'arthroscopies.

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Médecins,

Internes de Spécialité,

Etudiants étrangers inscrits à un DES.

### 2.2 Conditions d'admission

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Février à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 96h

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

- Genou : Généralités - Pathologies synoviales et cartilagineuses - Les ménisques – Ligaments – Ligamentoplastie – Divers.
- Epaule : Généralités- Instabilités antérieures chroniques - Conflit coiffe – Divers
- Membre inférieur : Cheville- Hanche
- Membre supérieur : Coude Poignet Divers

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : (6 mois ou deux fois 3 mois)

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

**Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

**Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

Absences aux examens :

### **III. Résultats**

#### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys :

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

#### **Article 7 : Redoublement**

## **IV. Frais de scolarité**

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 710€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1070€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**